

# Décryptage de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »



Dans un mouvement systémique qui vise à adapter notre système de formation professionnelle aux mutations du marché du travail (évolution des métiers et compétences, accélération de la mobilité professionnelle, nouvelle forme de travail, etc.), la réforme pilotée par Muriel Pénicaud dessine un nouveau cadre. Décryptage en 3 mots clefs.

## #AUTONOMIE

Le premier objectif poursuivi par cette réforme est de donner une place centrale aux actifs qu'on pourrait appeler « Apprenants » quel que soit leur statut (salarié, indépendant, demandeur d'emploi, etc.).

Pour ce faire, le CPF (Compte Personnel de Formation) devient un véritable compte crédité en euro (et non plus en heures comme précédemment) et doté de sa propre application comme les banques « mon compte formation » sur laquelle l'utilisateur pourra trouver sa formation, découvrir des avis et s'il le souhaite payer et s'inscrire à celle-ci. Chaque individu se retrouve ainsi seul face à un « marché de la formation » qui bénéficiait auparavant de régulations plus collectives.

Cependant un « Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) nouvelle génération » peut être sollicité et aura pour rôle d'aider le salarié à formuler et formaliser son projet ou sa transition professionnelle.

*CEP : La loi avenir professionnelle prévoit désormais un financement dédié au CEP. France compétence, dans son rôle de coordinateur national, lance un appel d'offres pour définir les nouveaux opérateurs du CEP des salariés en région en lieu et place des Fongecif et en complément des 4 opérateurs dédiés à leur publics spécifiques (APEC, Pôle emploi, Missions locales et Cap emploi). Le CEP sera coordonné par les régions dans le cadre du service public de l'orientation et le suivi sera effectué par les Comités Paritaires Interprofessionnels Régionaux (CPIR). La CFDT prépare actuellement une réponse.*

## #COMPÉTENCES

Le deuxième objectif vise à mettre la compétence au cœur du dispositif en partant du principe que les besoins des employeurs évoluent très rapidement et que les actifs les moins qualifiés seront de plus en plus exclus du marché du travail.

Il s'agit alors de mieux capter le besoin des employeurs (un nouveau critère qualité apparaît d'ailleurs pour les organismes de formation : « *l'inscription du prestataire dans son environnement socioéconomique* ») et d'élaborer des dispositifs de formation modulaires combinant des blocs de compétences de différentes natures (savoir-être, qualité professionnelle, savoir-faire, etc.).

A ce titre, le transfert de la gestion de l'apprentissage des régions vers les OPCO constitue un pan stratégique de la réforme en permettant aux employeurs de créer leur propre CFA. Le modèle économique qui va reposer sur des coûts contrat devrait dessiner un paysage beaucoup plus concurrentiel.

### AFEST

*L'action de formation en situation de travail, reconnue et promue par la loi du 5 septembre 2018, symbolise cette importance donnée aux compétences et à « l'apprentissage par le faire » suivi d'une étape de réflexivité.*

Dans ce contexte, le Plan d'Investissement dans les Compétences se propose de jouer un rôle déterminant de transformation de l'appareil de formation. Par l'intermédiaire des appels à projet (100% inclusion, repérage des invisibles, accompagnement des migrants, prépa apprentissage) et la ligne budgétaire dédiée à l'innovation dans les Pactes régionaux pour l'Investissement dans les Compétences (PRIC) il cherche à favoriser l'émergence de nouvelles approches. Pour la Ligue, il y a là des opportunités à saisir pour innover et se développer.

## #SIMPLIFICATION

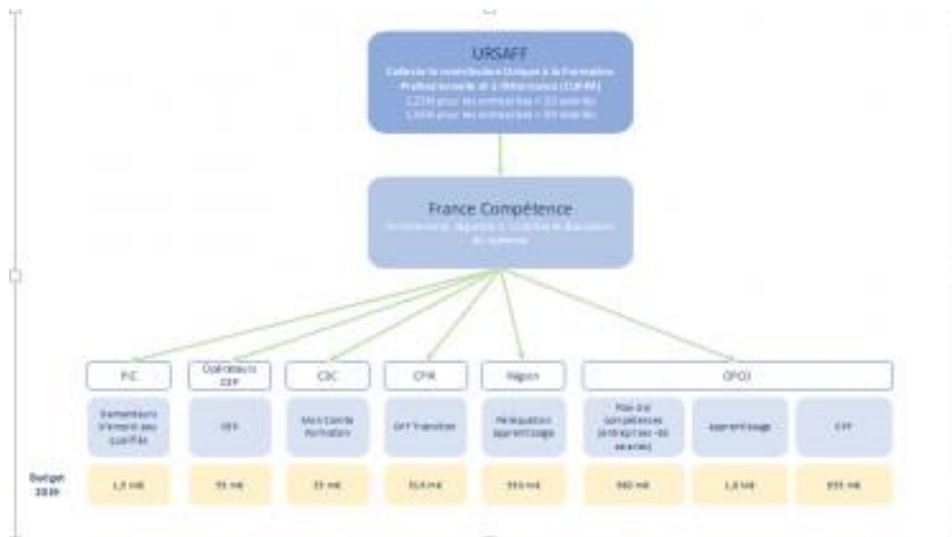
Avec une contribution unique pour les entreprises, un seul collecteur (l'Urssaf), la création d'un opérateur national France Compétence, la lisibilité du système se veut être simplifiée.

On note par là même une forte centralisation qui affaiblit considérablement la place des partenaires sociaux y compris dans la gouvernance de France Compétence.

## OPCO

Le 29 mars, 11 opérateurs de compétences ont obtenu leur agrément et laissé derrière eux les 20 OPCA qui ont perdu leur rôle de collecte. Ces OPCO vont se consacrer à de nouvelles missions : le conseil aux PME, le conseil sur la certification, l'appui à la création et au développement des CFA et la GPEC.

Pour la Ligue de l'enseignement, l'OPCO de référence reste Uniformation (voir ici [leur communiqué de presse du 1<sup>er</sup> avril 2019](#)).



## LEXIQUE

- **France compétence** : opérateur créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de formation professionnelle.
- **CPIR**: Les commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales sont en charge du CPF de transition, c'est à dire les projets de transitions professionnels des actifs. La commission valide l'octroi de congés dédiés, de crédit de formation supplémentaire au CPF et d'une éventuelle rémunération pendant la durée de la formation.
- **CEP**: Le Conseil en Évolution Professionnelle accompagne les actifs et les demandeurs d'emploi dans l'identification et le suivi de leur projet ou transition professionnelle.
- **CPF à Mon Compte Formation** : Le Compte Personnel de Formation qui devient [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) est une application sur laquelle tout citoyen peut utiliser les crédits qu'il a acquis pour se former.
- **La contribution unique à la formation professionnelle et l'apprentissage** rassemble la taxe d'apprentissage (0,68% de la masse salariale) et la contribution à la formation professionnelle (0,55% de la masse salariale pour les entreprises de moins de 50 salariés et 1% pour les entreprises de plus de 50 salariés).
- **PRIC**: Les Pactes Régionaux pour l'Investissement dans les Compétences sont les contrats signés entre L'État et les régions pour le financement des formations 2019-2022 des demandeurs d'emplois les moins qualifiés.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Le centre de ressources pour les professionnels de la formation professionnelle : [Centre Inffo](#)
- [Une video](#) de l'ex OPCA Transport et Sécurité présentant la réforme en 3 minutes
- [Le site de France Compétences](#)
- [Les vidéos des conférences](#) de l'université d'hiver de la formation professionnelle qui a eu lieu en janvier à Biarritz
- Le site beta de [MonCompteFormation](#) qui permet aux OF de co-construire l'application avec l'équipe en charge de son développement
- [Site d'Uniformation](#), l'OPCO de la cohésion sociale auquel est rattachée la Ligue de l'enseignement

